



VERSAILLES DEAUVILLE

CYCLING EXPERIENCE by LEPAPE

REGLEMENT

Version mise à jour le 05 juillet 2023

Article n°1. Introduction

L'événement Versailles Deauville est une épreuve de cyclisme Ultra distance. L'épreuve concernée par le présent règlement se déroule le samedi 30 septembre 2023.

Il s'agit d'une épreuve cyclotourisme se déroulant sur routes en semi-autonomie depuis Versailles (Yvelines) jusqu'à Deauville (Calvados).

L'épreuve se déroule en non-stop, en passant par des check-points obligatoires, sur route ouverte et en un temps limité.

Article n°2. Assurance

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celles des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Chaque participant doit avoir pleinement conscience de ce qu'implique le cyclisme Ultra Distance. L'épreuve peut comporter des dangers, se dérouler en conditions climatiques parfois difficiles. Le participant sait que sa sécurité dépend en priorité de sa capacité à s'adapter aux problèmes rencontrés sur le parcours et qu'il ne peut solliciter l'aide ou l'assistance de l'organisateur pour les gérer, qu'ils soient techniques ou physiques. En

conséquence, lorsqu'il s'inscrit et pour concourir à l'épreuve, chaque participant accepte sans réserve et irrévocablement :

- Tous les risques extrêmes de l'épreuve et notamment d'accident qui pourrait entraîner son décès,
- De porter seul la responsabilité de tout dommage dont il serait victime et qui découlerait de sa participation à l'épreuve,
- De participer à ses risques et périls,
- De décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir du fait de l'épreuve et de son organisation
- De renoncer à tout recours contre l'organisateur, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables. Cette acceptation est une condition obligatoire pour la validation par l'Organisateur de toute inscription.

Article n°3. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports promotionnels de l'épreuve y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les personnes ayant autorité légale sur les mineurs ainsi que les participants majeurs assurent les organisateurs de l'événement que ceux-ci s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve.

Article n°4. Inscriptions & limites d'âge

Les inscriptions sont ouvertes à toutes personnes majeures ou devenant majeure l'année de la compétition, c'est-à-dire ouvertes à toutes personnes nées avant le 31 décembre 2005.

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur la plateforme Njuko : <https://www.njuko.net/vd2023>.

Les inscriptions peuvent se faire en solo ou en équipe de deux personnes.

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition pour un montant :

- 90€ TTC pour toute participation solo.

- 140€ TTC pour une participation en relais (limités à 20 équipes pour cette édition)

Pour la validation définitive de sa participation, de préférence lors de son inscription en ligne, chaque participant (suivant qu'il soit licencié FFC, non licencié ou Licencié d'une autre fédération sportive) doit fournir l'un des documents suivants :

- Copie de la licence FFC - Fédération Française de Cyclisme 2022-23 ou 2023-24
- Copie de la licence UCI -Union Cycliste Internationale, 2022-23 ou 2023-24 pour tout concurrent français, ou de nationalité étrangère, licencié par une Fédération affiliée à l'UCI ainsi que l'attestation de la Fédération l'autorisant à courir en France
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve

Attention, le certificat médical doit être impérativement fourni en français ; tout certificat médical étranger non traduit en français sera refusé.

Article n°5. Annulation de la participation

Toute inscription à l'événement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

En tout état de cause, le remboursement intégral des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition décidée unilatéralement par l'organisateur et causée par sa faute. Dans tous les autres cas, il ne sera effectué aucun remboursement.

Les annulations ne seront pas possibles via l'organisation.

Les participants ont cependant la possibilité de souscrire une assurance annulation, disponible sur le formulaire d'inscription lors du paiement en ligne, auprès de Circle Group. Leurs [conditions générales de vente](#) prévalent lors d'une annulation.

Cette assurance ne peut être souscrite que lors de l'inscription.

Toute option prise en ligne est remboursable à l'exception des dons aux associations.

Article n°6. Pack participant & Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque participant :

- Une plaque de vélo numérotée,
- Un bracelet numéroté
- Un briefing et un roadbook de l'événement avec la description détaillée
- La trace GPX

- Un cadeau de bienvenue (gourde)
- Un cadeau officiel pour les finishers
- Une bière officielle pour les finishers
- Une invitation à la soirée de Clôture
- Une puce de chronométrage
- Dispositif de sécurité et de secours - Assistance médicale d'urgence pour toute la durée de l'épreuve
- Ravitaillements pendant l'épreuve (x3)
- Ravitaillement final
- Assistance mécanique sur le départ et les ravitaillements

Les prestations non incluses sont :

- L'hébergement au départ, sur le parcours et à l'arrivée
- L'assistance personnelle
- Le rapatriement en cas d'abandon (sauf via véhicule balai)
- Le transport vers Versailles et le retour de Deauville à Versailles

En option, le participant pourra souscrire lors de son inscription :

- Une assurance accidents corporels et de dégâts matériels (Hautement recommandée)
- Une assurance annulation de l'inscription (Hautement recommandée – vendu à la fin du formulaire d'inscription)
- Entrée pour la soirée de clôture pour les accompagnants – 30€ TTC par accompagnant
- La bagagerie : transferts des bagages de Versailles à Deauville (volume par participant limité aux dimensions d'un bagage cabine par participant) - étiquette bagage donnée lors du retrait des dossards – 10€TTC

Article n°7. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer personnellement par chaque participant avant le départ de l'épreuve sur présentation de votre pièce d'identité. Ces informations seront disponibles sur le site internet de l'événement et vous seront communiquées par mail.

Le dossard et les autres éléments d'identification devront être et demeurer entièrement lisibles lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

Article n°8. Sécurité et signalisation des épreuves

La compétition se déroule sur voie ouverte à la circulation automobile.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non

Tout participant détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des participants, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Le parcours sera fléché à l'aide de signalétique spécifique et de panneaux directionnels. La signalisation des parcours pourra être complétée par un marquage au sol ou de la rubalise à certains endroits.

Des bénévoles seront présents sur le bord de la route pour assurer la sécurité du peloton en cas de besoin.

Des voitures de gestion seront présentes (voiture pilot à l'avant, au milieu et voiture balai à l'arrière du peloton).

Des escortes motos spécialisées dans les courses cyclistes seront également présentes sur le parcours.

Article n°9. Parcours

Le parcours définitif est publié sur le site internet www.versaillesdeauville.fr

Le respect du parcours est sous l'entière responsabilité du participant.

Des contrôles de participants pourront avoir lieu tout au long du parcours (pointages dossards) à la discrétion de l'organisation.

Les participants auront l'obligation de se présenter aux différents points de contrôle (aux trois ravitaillements).

Un briefing par épreuve sera organisé par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents par visio ou en présentiel dans le magasin Lepape (jeudi 28 septembre).

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings et, à défaut, de lire attentivement les documents mis à leurs dispositions.

Un guide de course sera également envoyé par mail à l'ensemble des participants via la plateforme d'inscription Njuko.

Pour les participations en relais, le passage de témoins se fera au ravitaillement n°1 de Vernon (101^{ème} km).

Article n°10. Chronométrage

L'épreuve est une cyclotourisme – il n'y aura pas de classement final à l'issue de la manifestation.

Les participants pourront obtenir leur temps grâce à une puce de chronométrage remise au participant au retrait des dossards. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. Cette puce a pour objectif de s'assurer du passage des participants aux différents points de contrôle.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

Toute absence de restitution de la puce de chronométrage, pour quelle que raison que ce soit, sera facturée quinze (15) euros au participant concerné.

Article n°11. Gestion des départs

Après avoir effectué son retrait de Pack, le participant se présente au point de Contrôle matériel. L'organisateur vérifie que chaque vélo et ses équipements obligatoires soient bien conformes au point « Matériels et équipements des participants », plaque de cadre accrochée sur le cintre, puce sur la cheville gauche.

Si le vélo et les équipements du participant sont au complet, et conformes au règlement, alors l'Organisateur autorise le concurrent à rentrer dans le SAS de départ.

Un dispositif spécifique sécurisé pour la sortie de Versailles sera mis en place : l'ensemble des participants seront regroupés sur environ 7 km et pourront ensuite évoluer à leurs allures définitives à partir du feu vert de l'organisateur.

Article n°12. Règles sportives

Pour participer à l'épreuve, tout concurrent s'engage à :

- Respecter les règles du parcours
- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives, et des risques de séquelles consécutives à un accident.
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé.
- Etre physiquement apte à parcourir 260 km en moins de 12h en semi-autonomie et à s'y préparer sérieusement.
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve, en particulier de la distance à parcourir.
- Suivre la trace GPX sur compteur GPS.

- Gérer ses fournitures en alimentation et boisson
- Respecter les temps limites imparties
- Savoir gérer les réalités d'un parcours accidentés en conditions climatiques parfois difficiles (pluie, chaleur, froid, orages, vents forts).
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de l'épreuve.
- Ne jeter aucun papier d'emballage le long du parcours,
- Adopter un comportement sportif et respecter les autres participants,
- Porter le casque en toutes circonstances au cours de l'épreuve,
- En peloton, ne pas changer brusquement de trajectoire et signaler les obstacles sur la chaussée (ex : trou, séparateur directionnel, etc.),
- N'effectuer aucun geste dangereux mettant en péril la sécurité des autres participants (ex : arrêt soudain, etc.),
- Effectuer son ravitaillement toujours du côté droit de la route,
- Lever le bras pour signaler un arrêt sur crevaison, se placer en queue de peloton et s'arrêter du côté droit de la route,
- Ne pas couper les virages dans les descentes de col et maîtriser sa vitesse

Article n°13. Équipement et matériel obligatoire

Tout participant est seul responsable de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'il utilise ainsi que de son entretien. Pour prendre le départ, chaque concurrent s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du vélo. Il doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous. En l'absence du matériel obligatoire, il ne peut prendre le départ et se voit exclu de l'épreuve. En cas d'accident et de ses conséquences liées au non-respect du port du matériel obligatoire par le participant, l'organisateur ne pourra en aucun cas en être tenu responsable.

Caractéristiques des vélos admis

- Vélos spécifiques pour la route - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos type Cyclo-Cross - équipés d'un cintre rond de route

Vélos non admis

Aucun vélo non adapté à la pratique du vélo sur route ne sera admis au départ.

- VTT-VTC et tout autre type de vélo possédant un cintre plat ou guidon droit ou Flat Bar.
- Monocycle
- Vélo couché
- Vélo de contre la montre
- Vélo à pignon fixe
- Vélo pliant

- Handbike
- Vélo électrique, vélo à assistance électrique
- Vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires.

Equipements cyclistes et sportifs obligatoires pour toute la durée de l'épreuve, contrôlés lors de l'enregistrement

- Le port du casque à coque rigide de moins de 5 ans homologué (normes CE), avec la jugulaire attachée
- Extrémités du cintre équipées de bouchons
- Une pompe à vélo, une chambre à air minimum de rechange, complété par tout autre matériel de réparation
- Un téléphone mobile en pleine charge et chargeur
- La plaque de guidon numérotée parfaitement fixée et visible
- Le port du dossard
- La puce de chronométrage
- Tout ce qui constitue un ravitaillement personnel : nourriture, boissons, (Il d'eau au minimum), et l'approvisionnement nutritif nécessaire à l'épreuve
- Un coupe-vent
- Une couverture de survie
- Un kit d'éclairage pour le vélo en parfait état de marche

Autres équipements sportifs vivement recommandés par l'organisateur

- Vêtements adaptés à la pratique du cyclisme
- Un outil multifonction pour le vélo de type clé "Multi-tools "
- Une paire de gants
- Une sonnette
- Recommandation d'une batterie externe 5000 mAh / 10000 mAh
- Une pochette « déchets » dédiée au transport des déchets entre chaque point de contrôle

Equipement non-admis :

- Attention, les prolongateurs sont interdits sur toutes les épreuves.

Article n°14. Ravitaillements

Les points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

Trois ravitaillements seront présents sur le parcours ainsi qu'un ravitaillement final :

- Vernon - 101^{ème} km (passage de relais)
- Saint-Germain-de-Pasquier 161^{ème} km
- Saint-Georges-du-Vièvre 201^{ème} km

La composition et l'emplacement précis des ravitaillements sont disponibles sur le race guide et les briefings de course transmis à chaque participant.

Article n°15. Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

Engagements participant :

- Respect de la nature
- Privilégier la venue en train, vélo, transports en communs, covoiturage
- Objectif zéro déchet : ne rien laisser sur les parcours et respecter le tri

Article n°16. Les temps limites

Les temps limite sont les suivants :

- 12h50 : Passage au premier ravitaillement (Vernon – 101^{ème} km)
- 15h50 : Passage au second ravitaillement (Saint-Germain-de-Pasquier – 161^{ème} km)
- 18h00 : Passage au troisième ravitaillement (Saint-Georges-du-Vièvre - 201^{ème} km)
- 20h35 : Arrivée à Deauville

Les participants arrivant après la barrière horaire seront invités à rejoindre les véhicules balais pour terminer leurs périples.

Article n°17. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou sur décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'heure de départ ou de neutraliser la course voire même de l'annuler sans qu'aucun participant ne puisse prétendre à un remboursement.

Article n°18. Abandons et exclusion

A moins d'être blessé, accidenté ou immobilisé sur décision médicale (Assistance médicale, pompier, SAMU), lorsqu'un participant décide d'abandonner l'épreuve, il doit contacter le PC Course pour le signaler (N° sur la plaque de cadre).

Il restitue la puce, soit au point de contrôle le plus proche, soit sur l'arrivée ou par voie postale.

Toute absence de restitution de la puce de chronométrage, pour quelle que raison que ce soit, sera facturée quinze (15) euros au participant concerné.

Si le participant abandonne, il fait son affaire personnelle pour quitter l'épreuve et regagner son domicile ou tout lieu qu'il lui plaira par ses propres moyens. Ayant accepté le présent règlement, le participant décharge expressément et de façon irrévocable l'organisateur de toute responsabilité et de toute aide relative à son évacuation et/ou rapatriement vers un quelconque lieu. L'organisateur recommande très fortement à chaque participant de savoir anticiper son éventuel abandon pour organiser son rapatriement.

Article n°19. Pénalités et Disqualifications

L'Organisateur et ses équipes sont présents tout au long du parcours, sur les points de contrôle mais aussi de manière inopinée, en lien permanent avec le PC Course et de Directeur de l'épreuve. Ils veillent au respect du règlement de l'épreuve et sont habilités à appliquer une pénalité au participant qui ne le respecterait pas.

Pour une effraction constatée, l'Organisateur rajoute une pénalité de 30 minutes au temps total du participant enregistré sur la ligne d'arrivée. Pour deux effractions, la pénalité est d'une heure. Pour trois effractions, le participant est exclu de l'épreuve sur le champ.

Article n°20. Assistance médicale

Chaque coureur s'engage à porter assistance à tout autre concurrent en danger.

Lorsqu'un participant est en difficulté ou sérieusement blessé, il appelle ou fait appeler les secours (N° sur la plaque de cadre).

En fonction de l'environnement de l'épreuve, de la localisation de l'accident, des conditions météorologiques et de tout autres aléas imprévisibles, le temps d'intervention des secours et l'assistance médicale peuvent prendre plus de temps que prévu.

La sécurité de chaque participant dépend aussi de la qualité de ses équipements de secours obligatoires. Suite à un incident, si les médecins des secours et/ou de l'assistance

médicale juge le coureur inapte à continuer l'épreuve, si son état de santé justifie une perfusion intraveineuse il est alors obligatoirement mis hors épreuve.

Si les médecins et les secours jugent le coureur en danger, ils le font évacuer par tous les moyens possibles pour l'orienter vers la structure de soin la plus adaptée. Tout coureur faisant appel au médecin de l'assistance médicale du Samu ou des pompiers ou à une équipe de secouristes doit se soumettre de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions. Tout participant qui s'éloigne volontairement du parcours n'est plus sous la responsabilité de l'organisation

Article n°21. Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Article n°22. Contacts

Pour tout renseignement, contactez l'équipe Versailles-Deauville :

- www.versaillesdeauville.com
- contact@versaillesdeauville.com
- ou par téléphone au 02 31 53 94 17